

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

À la séance régulière du conseil tenue le 4 mars 2024, à 19h30 et à laquelle sont présents : Mesdames Nancy Côté et Diane Parent ainsi que Messieurs Maxime Anctil et Nelson Sirois.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.
Madame Nadine Beaulieu, directrice-générale et greffière-trésorière est aussi présente.

RÉSOLUTION numéro 41-24

TAUX VIDANGE FOSSE SEPTIQUE

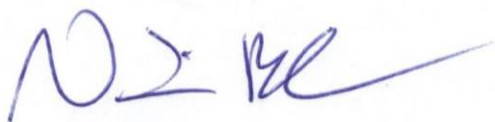
ATTENDU que le conseil municipal désire offrir un service de vidange de fosse septique sur son territoire;

ATTENDU qu'un taux de facturation pour ce service doit être établi pour l'année financière 2024;

ATTENDU que le service de vidange de fosse septique est sur une base volontaire et sera facturé directement par la municipalité aux citoyens utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sonia Bouchard, appuyé par Madame Diane Parent et résolu que le taux pour ce service sera de 240,00 \$ pour l'exercice financier 2024.

Copie certifiée conforme donnée à Saint-Moïse, ce 11 mars 2024



Nadine Beaulieu, Directrice générale et greffière-trésorière